L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 6 MAI.

## LA RÉACTION PRÉFECTORALE.

M. le comte de Brossès commence à avoir des imitateurs, dans l'administration. Les journaux de la réaction publient une lettre adressée au ministre de l'intérieur, par M. E. de Chazelles, préfet du Cantal, que le décret du 14 avril enlève dans les Hautes-Pyrénées, et qui refuse, non sans hauteur, de se rendre à son nouveau poste. Voici cette lettre :

Monsieur le ministre,

J'ai un décret, en date du 13 de ce mois, j'ai été rempiacé à la préfecture du Cantal et nommé préfet des Hautes-Pyrénées.

Il y a cinq ans que j'ai l'honneur d'administrer le département du Cantal. Je crois y avoir fait quelque bien ; j'espère y laisser des sympathies ; je peux, en tout cas, affirmer que, pendant toute la durée de mon administration, l'appui des honnêtes gens ne m'y a jamais fait défaut.

J'ayais, de mon côté, un attachement profond pour ce pays, qui, de tout temps, était presque le mien, et qui, par suite du long séjour que j'y ai fait, l'est devenu complètement. A différentes reprises, j'aurais on être appelé à des postes plus importants ; j'ai toujours décliné une seule ambition était de conserver la situation que j'occupais.

Ma ligne de conduite n'a jamais varié. Elle consiste à soutenir énergiquement le parti de l'ordre et à combattre de toutes mes forces à la fois les radicaux, que je considère comme les plus dangereux ennemis de notre patrie, et les hommes moins coupables, peut-être, mais non moins dangereux, qui, en pactisant avec les radicaux, préparent leur arrivée au pouvoir.

Si vous avez proposé à M. le maréchal de m'remplacer dans le département du Cantal, c'est évidemment, monsieur le ministre, parce que vous avez trouvé que cette ligne de conduite n'est pas conforme à vos programmes.

Je vous remercie d'avoir pensé que je ne la modifierais pas dans le Cantal, et que je n'y changerais jamais ni de politique ni d'attitude. Mais je ne peux croire que vous ayez supposé que ce que je ne voudrais pas faire dans le Cantal, je le ferais dans les Hautes-Pyrénées, et que je consentirais dans ce dernier département à ce que j'ai pu blâmer dans l'ancien, à ce que vous ne m'ayez pas eues dans le premier.

Je regrette donc le déplacement dont je suis l'objet comme une révocation imméritée ; je le prends en tout cas comme tel, et je vous prie de vouloir bien procéder à mon remplacement dans le département des Hautes-Pyrénées, comme vous l'avez fait dans le Cantal.

Je ne veux pas finir, monsieur le ministre, sans vous assurer que le reste profondément dévoué au gouvernement du maréchal, m'y trouvera peut-être où, après avoir fait bien des concessions, après malheureusement s'être laissé séparer de ses plus sûrs amis, celui que tous persistons à considérer comme notre chef voudra chercher à remonter ce funeste courant qui a mené tant de régimes à leur ruine. Dans la sphère d'action qui me reste ouverte, je ne serai pas parmi les moins ardents à défendre sa cause.

Je suis, avec respect, monsieur le ministre, votre très humble serviteur.

## LES INTEMPÉRIES EN FRANCE.

Nous avons annoncé, d'après le *Courrier de la Gironde*, que la neige tombée dans la nuit du 13 au 14 avril n'avait pas occasionné de dégâts. Il résulte des renseignements ultérieurs et plus complets parvenus au même journal que les effets de la gelée ont été au contraire assez sérieux.

A Saint-Selve, à Saint-Morillon et aux environs, il peut sans exagération dire que le récolte est à moitié détruite. Les hauts coteaux sont particulièrement souffert. La congélation ne n'est produite que plus tard dans les basses plaines et les pays, où les vignes ont été moins avancées. Les pêpages hâtifs, les chasselas, les merlots et les ériragents sont presqu'eau trois quarts grillés. Néanmoins le désespoir n'est point général. Le grand nombre de propriétaires n'ont éprouvé que des dégâts insignifiants. On sait, en effet, que la gelée commune la grêle peut frapper un canton et épargner tout qui est à côté.

Le *Salut public*, de Lyon, nous apporte, de son côté, des renseignements sur l'état des récoltes dans le département du Rhône. Le bassin lyonnais a été cruellement éprouvé par la gelée, mais le dépérissement a été diversement partagé : les cantons sud semblent avoir été peu frappés, quelques bourgeons ont été gelés et les arbres fruitiers ont bien fleuri. Il n'en est pas de même pour les cantons du Nord.

D'après les renseignements encore sommaires, il y aurait espoir que le Beaujolais eut été épargné, au moins, en grande partie.

Dans le Midi, on a eu beaucoup à souffrir des intempéries de ces derniers jours.

A Cazouls-les-Béziers, les dégâts occasionnés sont assez considérables.

A Bédarieux, les gelées n'ont pas endommagé sérieusement les vigues ; les amandiers et les arbres fruitiers sont peu atteints.

Les vignes de Trassan (Hérault) ont été complétement gelées ; quelques coteaux seuls ont été épargnés. Ce dégâts est d'autant plus déplorable, que les deux dernières récoltes ont été entièrement perdues.

A Saint-Pons, Le Manchiens, sauf quelques parties d'une exposition exceptionnelle ou quelques rares cépages dont la végétation est en retard, tout est flétri, noirci, grillé. Il n'est pas rare de parcourir des vignes entières sans trouver *un seul* bourgeon en vie, et, dans la plupart, on *compte* ceux qui restent.

A Saint-Gervès (Gard), l'aspect de la campagne est désolant. Non-seulement la vigne et le mûrier, mais tous les arbres à fruit. Comme les vers à soie sont éclos, on est obligé de les jeter. Pour beaucoup de propriétaires, c'est la ruine.

Du côté d'Uzès, les pertes sont immenses, la population est consternée.

La récolte des vers à soie est à peu près complétement perdue, car dès que les vers sont éclos et la feuille manque.

Toutes les primeurs ont été gelées dans les jardins d'Hyères, et la vigne dans tout le département du Var. Du mémoire d'homme on n'avait vu un pareil désastre dans la région.

—On s'était étonné que le décret qui a fixé au 1er mai 1878 la date de l'ouverture d'une Exposition internationale à Paris ne parlât que des produits industriels et agricoles. Le *Journal Officiel* complète ce premier décret :

Le président de la république française,

Vu le décret du 4 avril 1876 relatif à l'Exposition universelle des produits agricoles et industriels ;

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Décète :

Art. 1er.—Une Exposition universelle des beaux-arts, indépendante de l'Exposition annuelle des ouvrages des artistes vivants, s'ouvrira à Paris en même temps que l'Exposition agricole et industrielle, le 1er mai 1878, et elle sera close le 31 octobre suivant.

Art. 2.—Un décret ultérieur déterminera les conditions dans lesquelles se fera cette Exposition.

Art. 3.—Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 13 avril 1876.

Maréchal Mac-Mahon,
duc de Magenta.

SOUVENIR DE LA COMMUNE.—Il paraît que Got, de la Comédie-Française, fut bien près d'être fusillé sous la Commune. C'est le *Moniteur universel* qui nous fournit le récit de cette aventure :

Il paraît que, dans la fièvre de l'insurrection communarde, Got fut pris un beau jour pour le curé de Sainte-Marie des Batignolles, et bel et bien collé au mur devant un peloton d'exécution pour être fusillé. Ce ne fut qu'à grand'peine et avec mille difficultés que le célèbre comédien parvint à s'expliquer et enfin à se faire reconnaître par les énergumènes qui finirent par se rendre compte de leur erreur et consentirent à le relâcher.

La personne de qui nous tenons cette anecdote a ajouté qu'au moment où Got s'était emparé de lui avec des intentions qu'il n'y avait pas moyen de se dissimuler, Got avait éprouvé deux sensations très différentes, provenant des deux professions qui avait tour à tour exercées : celle de soldat et celle de comédien. Comme soldat, il avait vaguement troublement le danger, étant un défi à la parodie fête ; et, comme comédien, il lui semblait qu'il assistait au quatrième acte d'une pièce dont le cinquième acte allait dénouement pourvaient être moins dramatiques. On n'est pas plus philosophe.

—L'*Ordonnement*, poursuivi à propos d'un article contenant des "outrages à la morale et aux bonnes mœurs," a été condamné, aujourd'hui, par la 9e chambre (police correctionnelle) : 1° à un mois de prison et fr. 500 d'amende, dans la personne de M. Fillatre, son gérant ; 2° à un mois de prison et fr. 500 d'amende, dans la personne de M. Léon Chadel, son rédacteur. Le jugement devra être publié, en outre, dans les colonnes de l'*Ordonnement*.

—Le nombre des maires qui, le faisant pas partie du Conseil municipal de leur commune, croient de leur dignité de donner leur démission—en présence des dispositions que le gouvernement a manifestées au sujet de la loi actuellement existante et de ses intentions au sujet de la loi en préparation—augmente de jour en jour.

LISEZ ET CONSULTEZ.—Les emplâtres poreux de capsine de Benson sont un remède économique, prompt, puissant et certain, agissant avec efficacité tous les empâtresion douloureuse quelque. Ils sont particulièrement efficacités dans les cas suivants : le rhumatisme chronique et aigu, la sciatique, la névralgie, les maladies nerveuses, les rhumatismes, les luxations de reins et toutes les affections pour lesquelles on a mis des emplâtres, et ils soulageront et guériront dans moins court espace de temps. Ils sont bien seulement une grande amélioration sur les emplâtres poreux ordinaires, mais ils guérissent très certainement les maux quelles autres ne font que pallier.

La capsine est le plus grand remède connu. Elle est supérieure à l'électricité et elle est plus certaine.

Les emplâtres poreux de capsine soulagent immédiatement et guérissent promptement. Essayez-les. Prix 25 cents.

SCARTHY & JOHNSON,
Pharmaciens-chimistes, N. Y.

## Locataires et Propriétaires.

Voici le texte de la nouvelle loi promulguée le 5 avril qui rappelle la loi sur l'exemption de $600 en faveur des locataires et qui indique les objets qui ne peuvent être saisis pour loyers. La loi néglige de dire ce qui pourra être saisi ; il est été plus court de dire qu'on ne pourra rien saisir du tout.

ACTE pour amender l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédure ; pour rappeler toutes les lois contraires à cet Acte et toutes les lois sur le même sujet ; l'amendement à l'article six cent quarante-quatre, du Code de Procédure ; pour fixer les pénalités pour la violation de cet Acte ; pour fixer les limites de cet Acte et l'interprétation qui doit lui être donnée.

Section 1—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale,—Que l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédure soit amendé de manière à être comme suit : " Le shérif ou le constable ne peut pas saisir le linge et les vêtements appartenant au débiteur ou à sa femme, ni son lit, ni sa literie, ni ceux de sa famille, ni ses armes, ni ses accoutrements militaires, ni ses outils, ni ses instruments, ni ses livres, ni les machines à coudre nécessaires à l'exercice du métier ou de la profession qui lui donnent les moyens d'existence ; il ne saisira, dans aucun cas, les droits de servitude personnelle, d'usage et d'habitation. d'usufruit de l'héritage d'un enfant mineur, ni le revenu de biens dotaux, ni l'argent du pour le salaire d'un officier, ni les gages d'un travailleur, ni le fourneau de cuisine, ni les accessoires du dit fourneau de cuisine, ni les assiettes, plats, couteaux, fourchettes et cuillers, ni la table, ni les chaises de la salle à manger, ni les bailles, ni les fers à repasser, ni les fournaux de fers à repasser, ni les portraits de famille appartenant au débiteur, ni les instruments de musique dont se sert un des membres de la famille.

Sec. 2—Il est de plus décrété, &c. Que quiconque enfreindra cet Acte ou quiconque par un artifice ou un subterfuge quelconque, poussera un autre à abandonner, en signant un contrat ou autrement, un des droits que lui donne cet Acte, sera considéré comme coupable d'un délit, et sur condamnation, sera condamné à une amende de deux cents piastres au plus et à un emprisonnement de six mois au plus ou à l'amende et à l'emprisonnement au gré de la Cour.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, &c., Que toutes les lois contraires au présent Acte et toutes celles qui ont trait à l'amendement de l'article six cent quarante quatre du Code de Procédure sont rappelées.

Sec. 4. Il est de plus décrété, &c., Que la clause de rappel de cet acte ne devra pas être interprétée de manière à affecter l'exemption du homestead, les mille piastres de la veuve, ni les exemptions rurales et agricoles reconnues par les lois actuellement en vigueur—la véritable intention de cet acte étant que ces exemptions ne soient pas affectées.

Sec. 5. Il est de plus décrété, &c., Que cet acte aura force de loi à dater de son adoption.

(Signé) E. D. ESTILETTE,
Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) C. C. ANTOINE,
Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.

Approuvé le 4 avril 1876.

(Signé) WM. P. KELLOGG,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme,
N. DURAND,
Assistant du secrétaire d'Etat

## Chaussures.

AU PROGRÈS.
ERNEST CABAUD,
Au No 68 de la rue Royale.
MANUFACTURES DE CHAUSSURES VISSÉES.

Victoires remportées à la dernière EXPOSITION.
MÉDAILLE D'ARGENT POUR LA CHAUSSURE LA PLUS ÉLÉGANTE.—DIPLOME POUR LA MEILLEURE FABRICATION DE CHAUSSURES VISSÉES.—DIPLOME POUR LA MEILLEURE MACHINE A VISSER LA CHAUSSURE.

PAR le moyen de cette nouvelle machine, M. CABAUD peut donc fabriquer des Bottes, Bottines et Souliers et la mot à même de remplir les ordres rapidement à des prix réduits.

Guêtres à dessus en peau de chevreau marocquin, en peau de veau, à $4 50.
Guêtres unies, en marocquin, en peau de veau, à $4 00.

Bottes et Souliers de tous les genres au plus bas prix possible.

L'établissement n'emploie que la peau de veau et le maroquin français de la meilleure qualité.

MAGASIN DE GROS ET DETAIL.
No. 68 rue ROYALE.
13 mai—1an

Fabrique à vapeur de Chaussures à vis.
GROS ET DETAIL.

P. PAVIA,

FABRICANT de chaussures à vis en tous genres, garanties imperméables et inévisables. Mes prix sont tellement modérés que je défie, à égal matériel, la concurrence du Nord ou du Sud.

Chaussures de 1ère classe depuis $36,00 par douzaine.

Fabrique et Magasin 153 rue Royale, près St-Pierre.

Branche: 20, rue St-Charles, près Canal.

Les ordres de la ville ainsi que ceux de la campagne sont promptement exécutés. 2nov—

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
EPICERIES, VINS, LIQUEUR
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest.
Aux Magasins Réunis,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
17 juil 76—1an Nlle-Orléans.

Le Docteur Ferrière

ENTREPRIND, avec succès, la guérison de toutes les maladies chroniques. 314, rue Delord, entre Baronne et Carondelet. Consultations: de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi 2nov—1an.

L. GIROT,
Marchand-Tailleur,
11.....rue du Camp.....11
Grand arrivage de nouveautés d'étoffes françaises et anglaises en concurrence de prix avec les étoffes américaines.
Elégance, Qualité et Bon Goût.

M. GIROT fait sur commande des vêtements d'étoffes de première qualités. La coupe est faite par lui et la confection, sous sa direction, par d'habiles ouvriers. Ses prix défient toute concurrence. Il agit strictement comptant. Sa vogue bien établie de M. GIROT est due à son mérite comme tailleur, et le public peut en toute confiance lui accorder son patronage, certain d'avance qu'il remplira toute commande comme par le passé, avec soin et promptitude et garantissant satisfaction. 15nov75—1an

NERVOUS EXHAUSTION.—(Epuisement nerveux)—Essai comprenant une série de lectures faites au Musée d'Anatomie de Kahn, à New-York, sur la cause et la guérison du déclin prématuré, indiquant comment on peut, infailliblement, recouvrer la santé, présentant, clairement, les désastres au mariage, donnant le traitement de la faiblesse des organes et de celle qui provient des nerfs. L'ouvrage est le fruit de vingtans d'expérience. Prix, 25 cents. S'adresser à l'auteur, le Dr L. J. KAHN, dont le cabinet et la résidence sont au No 51 East 10th street, New-York. 2avril—6m

REMÈDE INFAILLIBLE
—CONTRE LA—
DYSSENTERIE.

LE remède de Mme Willos qui est infaillible même dans les cas de dyssenterie les plus graves; vient d'être patenté récemment sous le nom de "WILLOS DYSENTERY REMEDY."

On peut s'en procurer au dépôt général rue Magazy, No 126 et dans les principales pharmacies de la ville.

27oct—1an.

Institution de Mlle Defrance,
Pensionnat de Demoiselles
Dirigé
PAR MLLES SOUSSIGNAN ET SUZANNE LARRIEU,
Vincennes, 15 rue Montreuil, près Paris, France.

CET établissement fondé depuis 40 ans offre toutes les garanties pour l'éducation des jeunes personnes. Des cours y sont faits par des professeurs de Paris. Sous le rapport de l'instruction, l'institution a les mêmes avantages que si elle était située dans Paris, tandisque sous le rapport de l'hygiène, elle est placée dans des conditions exceptionnelles, étant près du bois de Vincennes et entourée d'un air pur et salubre.

Pour informations et références s'adresser au rédacteur en chef de l'Abeille. 5 avril—6m

G. SCIACCALUGA,
Tient un assortiment complet de Vins Français et Catalogne, Macaroni et Vermicelle d'Italie. Aussi, un assortiment de Peintures, Huile, Etoupe, Cordes de Canevre et de Manille.

A transféré son magasin aux Nos. 157 et 159 Jefferson et St-Pierre, Nlle-Orléans.

GEO. D. PRITCHETT. A. A. CARMAN.

PRITCHETT & CARMAN,
Au No 78 de la rue des Magasins,
NÉGOCIANTS - COMMISSIONNAIRES,

POUR la vente des produits de l'Ouest et des produits de la campagne ; marchands de maïs, graines, oeufs, beurre, fromage, fruits secs, suif, peaux, &c.

Ils sollicitent des consignations. Les ordres sont objet d'une attention spéciale de leur part. 11 avril—3 m.

Avis spécial.

Aux personnes qui doivent des taxes de désséchement.

LE soussigné paie les assessments de désséchement à un ESCOMPTE libéral. Adressez-vous à lui sans retard afin d'éviter les frais.

JAMES B. GUTHRIE,
agent pour le paiement des taxes de désséchement, au No 123 de la rue Gravier.
12 mars—6m

ART. CARRIÈRE. O. CARRIÈRE.
E. L. CARRIÈRE. CHAS. J. CARRIÈRE.

A. Carrière & Sons,
Négociants-Commissionnaires,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Hâvre et Bordeaux.
7sept—1an

## SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre des Variétés.

ATTRAIT EXTRAORDINAIRE.
Bénéfice offert à
Mr FRANK MORDAUNT.
SAMEDI, 6 MAI à midi et le soir.

Matinée: PYGMALION —and— GALATEA
Midi: CLOUDS —par—
Le Soir: Fred. Morsden.
8 heures

Sièges réservés pour la matinée, 50 cents.

Mr Mordaunt aura le précieux concours des principaux artistes et amateurs de la Nlle-Orléans. Pour la distribution des rôles, voir les petites affiches.

Le contrôle sera ouvert, jeudi, 4 mai à 10 heures du matin. 3mai—4t

Théâtre de l'Opéra.
GRANDE REPRÉSENTATION PAR
l'Association Dramatique Orléanaise
Au bénéfice des
PETITES SOEURS DES PAUVRES,
Dimanche, 7 mai 1876.
LES PAUVRES DE PARIS,
Drame en sept actes par E. Brisbare et E. Nus.

La représentation a lieu sous les auspices des dames dont les noms suivent :

Mmes A. Chapuis, John G. Gaines, A. H. Isaacson, Ths. J. Semmes, D. A. Chaffraix, Thos. Simms, John Glynn jr., Jules Aldige, Ch. Laitte, Christian Roold, N. Dufour, D. Morgan, J. L. Bayse, Alex. Bonneval, Geo. Binder, C. B. Girardey, E. J. Forstall, André Darcantel, Neiville Soulé, Emile Carriere, John T. Pollock, Miles D. Musson, Célestine Sonlat. 2avril—

GYMNASE DES DAMES.
Institut calisthénique et orthodonique,
Sous la direction immédiate de
MR ET MME HARRY HAMMERSLEY.

CET établissement, qui est des plus recherchés, est ouvert au No 207 de la rue du Canal. Prix pour la session, $15, dont la moitié d'avance. Escompte libéral pour les membres d'une même famille. Exercices les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 10 à 1 heures et de 3 à 5 ; les MERCREDIS et les SAMEDIS SOIR, de 7 à 9 heures.

Le gymnase des messieurs—a. No 103 de la rue St-Charles—est ouvert du point du jour à 9 heures et demie du soir. 24oct—1an

LE MEILLEUR
DES
ENGRAIS
DU SUD.
ENGRAIS DE STERN
SUPER PHOSPHATE
D'OS ET
OS PURS PULVÉRISÉS.

NOIR ANIMAL,
DES ACIDES
SULFURIQUE, NITRIQUE
ET MURIATIQUE
SONT INCOMPARABLES.

Nous le signalons à l'attention des acheteurs.

La FABRIQUE est dans la rue des Francais, près le Canal Marigny.

L'ENTREPOT est dans la rue des Champs-Elysées, en face de la gare du chemin de fer Pontchartrain.

Pour plus de détails, s'adresser à nos bureaux.

No 14 de la rue de l'Union.

C. M. SORIA, Président.
PAUL ROBELOT, Secrétaire et Trésorier.
J. J. MEYER, Agent Général.
22janv—1an

AUGUSTE'S
Commercial Restaurant,
107.....Rue de la Bourse.....107

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix ; tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages, etc. Il y a des salons particuliers au premier ; des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois, à des prix réduits. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit. 4oct75—1an

AVIS IMPORTANT
Aux Marchands et aux hommes d'affaires.

Si vous vous proposez de transporter ailleurs vos bureaux.
Si vous vous proposez de changer votre raison sociale.
Si vous voulez que vos ordres soient remplis promptement.
Si vous voulez un travail propre et bien fait.
Si vous tenez au bon marché,




J'ai un assortiment complet de caractères neufs et de presses de tout genre. Etant imprimeur de profession et remplissant vos ordres depuis douze ans, je sais que vous serez parfaitement satisfaits.

A. M. MILLER,
Propriétaire.
27jan—3m

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
11 Rue Saint Louis, de 11 heures à 2 heures.

Toute pièce destinée à recevoir la signature du Consul doit être déposée 24 heures d'avance.

Les droits de chancellerie sont payables (en greenbacks) au moment où l'on dépose les pièces.

Conformément à l'Art. 25 de la Loi du 27 juillet 1872, sur le Recrutement de l'Armée, le Consul invite les Français Agés de 20 à 40 ans, à se faire inscrire au Consulat. Ceux qui ne le feraient pas sont considérés comme insoumis, et passibles de peines sévères, ainsi que leurs complices, (parents, femmes, patrons, &c.)

Les Français ne résidant pas en Louisiane, peuvent se faire inscrire dans les Agences Consulaires près desquelles ils se trouveraient.

Les Français résidant à Key West et à Jacksonville (Floride), ainsi que les personnes ayant des relations d'affaires avec ces deux villes et avec la France, sont invitées à faire connaître au Consulat de la Nlle-Orléans le nom des résidents, soit Français, soit étrangers, susceptibles de remplir les fonctions d'Agent-Consulaire dans ces localités.

Des informations sont demandées sur les personnes suivantes :

ADNOT, (Jules)—AZIERE, (Jean)—allemand BLANION, (Bertrand)—BERNARD, (Célestin Faustin)—BERNHARD, (Adam)—BLEKMARK—BERTHELOT, (Jack)—BERTHET et LABERE—BOISSY, (Sinodore) BOITEL, (Max)—BORDENAVE, (Andre, prêtre)—BOULANGER, (Gulea) dit BAKER—BOURGERET, (Joseph)—BROSSET, (Jean-Baptiste) BURGAN, (Mme Veve)—CAMPAGNET—CAZ-SAGNE, (Maublide) CHAUVY, (Alexandre)—CHIMM, les époux—COLLIGNY, (Albert Ronald de)—CORNIER, (Mme Veve) GRÉGOIRE, (Mme Veve)—DAIGNEAU, (Isaac)—DALLISCH, (Théophile)—DANDUE, (Mme Veve)—DEHART (Edmond)—DEFANCE, (Veve, les deux enfants Kalite, Brun)—DUBOIS, (Jean)—DUCOS, (Remon)—DUJOUIT (le époux)—DUPONT, (Auguste)—DURANT, (Jean-Marie)—EYNAUD, (Henri et Hippolyte)—FLEURIET, (Antoine)—FITTE et ANGLES—FRIEDRICH, (Mme Veve Fleury)—GABRIEL, (Joseph Théophile)—GACHARIN, (Victor)—GRÉGOIRE, (Mme Veve)—GIRBOUR, (George)—GONDRAN, (les époux)—GUYOT, (J. D)—GUIBON, (Jean François)—HEBS—E. (Dile)—JACQUET, (Jean Marie)—JAMBUNEAU, (Jean)—JANET, (Jean)—JABLAN, (Simon)—JEANNONEAU, (Jean)—LAMOTHE, (Pierre Lucain)—LAFEZE—LAFEYFOLLIE, (Jean)—LATOUR—LAVERGNE, (Octave, les époux)—LEVEAU, (Hippolyte)—LIMOND, (Pénault, Sophie, Euphrasie, femme de la) MARTIN, (Antoine et Allin) MOREAU, (Marie Elisabeth Palbert)—MASSART, (Jules)—MAZIRAD, (Philippe)—MELLIS—MILLIER, (Mme)—MENIGLLE, (Siphère Lauvert)—MORAIN, (Pierre Gustave, Charles Georges, Louis Alphonse et Henri)—NEVEZEUL—ORIARD, (Dr)—DUSSET, (Bernard)—PILLOT, (Alfred)—PASERITE (Antoine)—PAUL, (fou Louis François)—PIRTEL, (Antoine)—POECHE, (Jean Joseph)—POSTEL, (dame Eve Feyh)—POSTEL, (Georges Alfred)—REVOST, (feu Toussaint Jean Marie Médard) ROMANETTI, (Jean Baptiste Antoine Christian)—RISBOURG, (Jean-Baptiste)—SARSON, (Mme Veve Félix)—TEULAT, (Gaston)—TORQ, (Nicholas Etienne) VERNARD, (François).

Ce 10 Mars 1876. Le Consul général,
VICOMTE PAUL D'ABZAC Poitz.
10 Mars—6m

## SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique
de Bidwell.

VENDREDI, 5 MAI 1876.
Bénéfice de Mr FRED. MAUBERRET.

On jouera à cette occasion le beau drame de RICHELIEU,
dans lequel figurent les artistes et les amateurs les plus distingués de la ville. 5 mai—1f

Jardin de Wenger
11 et 13, RUE BOURBON 11 et 13
H. WENGER, propriétaire.

C'EST la plus vaste salle de la ville. On y trouve les meilleurs journaux Européens et américains; DEUX BELLES CHAMBRES pour familles, ayant une entrée séparée. Les meilleurs vins et liqueurs. Restaurant de première classe à des prix modérés.

La célèbre BIERE MILWAUKEE (LAGER BEER) à cinq sous le verre. 13jan—1an

Grande Fête de Mai.
—DONNÉE PAR—
LES COMPAGNIES DE POMPIERS
Mississippi No 2 et Mechanics No 6
—AUX—
FAIR GROUNDS,
Le dimanche 7 et 14 mai 1876.

Prix du billet, 50 cents. Gratis pour les dames et les enfants.

Chaque billet donne au porteur une chance de gagner un des prix suivants :

UNE MONTRE ET UNE CHAINE EN OR.
UNE BAGUE EN DIAMANTS.
UNE MACHINE A COUDRE.

Programme :

Course, 1 mille à 1 mille, pour tous. Prix, $25.
Course de poulins, 1 mille, pour tous. Prix, $20.
Course au trot, 1 mille à la fois, pour des chevaux qui n'ont jamais excédé 2:45. Prix, $25.
Course de chevaux de "fines", 1 mille à la fois, au trot, ensemble. Prix, $25 en or.
Course de pompes à vapeur à deux chevaux, 1 mille, au trot, ensemble. Prix, $10 en or.
Course de dames, 1 mille, trot, en buggy. Prix, un beau parasol.
Lancement d'eau, entre pompes de second ordre ; tuyau de 100 pieds. Prix $100.
Course de charrettes de laitiers, sous les harnais, 1 mille. Prix, un tonneau de foin.
Course de mulets suivant, Prix $20.
Course d'un mille, pour tous les chevaux de pompes. Prix, $100.
Course de poulins de 18 mois, 1 mille. Prix, $15.
Course de mulets, sous les harnais, mille heats, pour tous. Prix, $20.
Course de poulins de 18 mois, 1 mille. Prix, $15.
Course de mulets, mille heats. Prix, $20.

Grande partie de Base ball,

La première de la saison, entre les champions R. E. LEES et les original LONE STARS.

Toutes les entrées devront être faites chez Mr. J. Hart, angle des rues Bienville et Gravier.

Les courses commenceront à 3 heures précises.

Le grand concours de pompes à 2 heures.

Les dances sur la plate forme commenceront à 5 heures du soir.

Les propositions pour la location des booths, buvettes, &c., pour les deux dimanches, seront reçues, jusqu'au 2 mai, chez

W. WOLFF & CO. ART,
au No. 23 de Commercial Place.
30 avril—7 mai.

CARBONICO-PHOSPHATED
COD LIVER OIL
U. S. PATENT No 162,746.
L'ACIDE CARBONIQUE
dissout le phosphate de chaux, conserve à l'huile sa PURETÉ et sa FRAICHEUR et la rend plus AGREABLE et plus DIGESTIBLE.

C'est le seul Carbonico-Phosphated, à cause de sa supériorité, soit enregégé par un brevet d'invention. Les AUTRES ne sont que de simples MIXTURES faites rarement facilement.

A vendre par toutes les droguistes.

Renseignements au Dépôt, A. JAM, Droguiste 103 Chartres, N. O.

Toute imitation du nom et du produit sera poursuivie. (3avril)—3m

Somnambule.

LE PROFESSEUR BLANCHARAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste ; en maladies et en affaires. Il donne de meilleurs place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vôtres. Il vous dira laquelle, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des trancas de famille. Il guérit des maladies incurables par les doctrines, comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes. Ses consultations sont gratuites. Office, 113 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne. Consultations gratuites pour les pauvres, les mercredis, de 8 à 3 heures. 28mars76—1an

La merveilleuse Mme Anna.

QU'EST-CE que l'avenir ! qu'est-ce que le passé ! qu'est-ce que nous ! quel fluide magique nous environne et nous cache les choses qu'il nous importe le plus de connaître !

Madame Anna, dont le nom est une garantie, donne ses consultations sur toutes les choses de la vie : bonheur, santé, maladie, affaires, mariages, billets de loterie, etc., et indique les ressources les plus cachées.

Office : rue Delord 314, entre Baronne et Carondelet. Heures : depuis 8 heures du matin jusqu'à 5 du soir. 18nov—1an.

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 53
(Encoignure Bienville.)
Manufacture à vapeur de :
TABAC A FUMER ET A PRISER,
Et importateur de :
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, etc.
Nouvelle-Orléans.

Magasin Pontchartrain d'articles à bon marché.
Le Pontchartrain Cheap Store.
Tout par
J. A LACROIX,
Au coin des rues Français et Victoire.
BOTTES ET SOULIERS
de toute espèce pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.

On trouvera toujours chez moi, un assortiment complet d'articles de premier ordre offerts à des prix qui défient la concurrence.

Les acheteurs sont priés de venir examiner mon stock avant de faire leurs achats ailleurs.

Ma devise est :
Ventes rapides et légers bénéfices.
21 fév 76—1an.

L'Union Française,
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président,
WYMAN R. A. RITTY.
11 janv76—1an

A vendre.

A VENDRE au chantier de bois de construction (Star Planing Mill and Lumber Yard), au coin des rues Calliope et Rampart :

Bois pour plancher (flooring) à $17 50 les mille pieds, livré.

Planches pour plafond (ceiling) à $12 00 les mille pieds, livré.

R. W. Boards à $12 00 les mille pieds, livré.

Conditions—Comptant.

NICHOLAS CONNELL.
1mai—1m

Sociétés Française de Bienfaisance Mutuelle de Jefferson.
Janvier 12 1876.

A l'élection annuelle, tenue le 10 janvier 1876 les officiers suivants ont été élus pour servir pendant l'année courante :

Président, CHERI VERNEUIL.
Vice-président, PIERRE GENDRE.
Trésorier, PAULSURRECHON.
Secrétaire, JOSEPH NEGUELOUA.
Collecteur, JAN. BARRERE.

DIRECTEURS :

Comité de Finance.

J. P. Ronedo, chairman ; Martin Besanthranx, Jean Dutroy.

Comité de Secours.

Jean Maillhes, chairman ; Bernard Tujagoe, Wm. Mayile, A. Combouzon, J. Pithiet, Julien Vezin.

Arbitrage.

A. Cambouzon, Louis Vignes, Jean Marie Abadie.

Maître de cérémonies, Basile Dabat.

Grand Marechal, Louis Dutroy.
Premier Assistant, Georges Lents.
2nd " Joseph Laguesse.
3me " H. Guerchoux (aux Abattoires.

Docteur C. A. GAUDET, pour le haut de la ville depuis les Champs-Elysées jusqu'à la limite supérieure de la ville.

Pharmaciens,

1 J. G. Matthieu, encoignure Magasins et Napoléon Avenue.
2 J. Pfefferle, rue Tchoupitoulas No 1425.
3 Marc Levy, encoignure Magasins et Louisiane Avenue.
4 François Fecker, encoignure Tchoupitoulas et Prytania.
5 F. O. Greve, encoignure Jackson et Magazine.
6 Emile Sauter, encoignure Joséphine et Magazine.
7 J. B. Lavigne, encoignure Bassin et Poydras
8 P. Barthe, encoignure Dauphine et Ursuli.
9 A. P. Levesque, aux Casernes.

JOS. NEGUELOUA,
12 janv—7f Secrétaire.

Union Française.

Rapport annuel des opérations de la Société du 1er décembre 1874 au 1er décembre 1875.

Inscription sur ses rôles des personnes sollicitant du travail.

Hommes.....209
Femmes.....164 —58—sont 287

Sur lesquelles le Bureau a placé tant en ville qu'à la campagne.

Hommes.....164
Femmes.....46—sont 210.

Divers malades se sont adressés à nous. Ils ont été visités par l'un des médecins de l'Union : Messieurs Landry, Revue de Bausset, et de Villeneuve. Leurs soins ainsi que les médicaments fournis par Mr. A. Jas, pharmacien l'ont été à titre gratuit. La société offre à ces messieurs ses sincères remerciements.

Le cours de dessin continué à marcher régulièrement à raison de 3 séances par semaine et a été suivi par une moyenne de 12 à 15 individus.

Recettes.

En caisse le 1 décembre 1874.....$ 8 85
Collections pendant l'année.....1110 85 $1924 65

Dépenses.

Bons de secours délivrés durant droits à 206 logements et 602 repas.....$ 122 35
Secours en argent.....44 90
Aux inscrits de Pitiers.....50 00
Cours d'anglais, (professeurs) 177 00
Employé, location du bureau, Frais divers, annonces, imprimés.....167 13 $1462
En caisse le 1er Décembre 1875 $ 472 17

J. B. MONDIEZT,
Secrétaire-trésorier.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $12 par an ; édition hebdomadaire, $6). Nous les préven